

N°: 16

Date réception Préfecture

Conseil du 26/06/2015  DIRECTION FINANCES ET GESTION PUBLIQUE SERVICE BUDGET ET FINANCES Budget Transport	Identifiant : 2015-0229	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
	Titre : Mise à jour des autorisations de programme et crédits de paiement	
	Etudiée par : Le bureau du 04/06/2015 La commission Générale et des Finances du 19/06/2015	
	Rapportée par :	

Nomenclature Préfecture N° 1 : 7. Finances locales

Nomenclature Préfecture N° 2 : 1. Décisions budgétaires

Suite à l'approbation de la décision modificative n°1, il convient de mettre à jour les AP/CP.

L'enveloppe d'AP avant cette décision était de 46 316 643,41 € en dépenses et de 56 065,52 € en recettes. Elle passe à 46 328 193,41 € en dépenses soit une augmentation de 11 550,00 € et à 110 065,52 € en recettes soit une augmentation de 54 000,00 €. Les crédits de paiement 2015 sont diminués de 78 450,00 € soit un total de 5 133 028,00 € en dépenses et augmentés de 9 000,00 € en recettes soit un total de 9 000,00 €.

Les AP/CP sont modifiés comme suit :

1. TRANSPORTS

DEPENSES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP 2015			CP prévisionnels 2016	CP à inscrire les années suivantes
			CP consommés avant 2015	Report	Nouveaux crédits		
Hors AP*	(vide)	5 380 273,25	2 564 688,66	2 735 584,59	80 000,00	2 815 584,59	
2009 - ACHAT D AUTOBUS HORS BHNS	7 ans	12 140 208,71	12 140 208,71	0,00	0,00	0,00	
2013 - BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE	3 ans	1 208 674,99	599 605,80	609 069,19	0,00	609 069,19	
2013 - POLE D EXCHANGE MULTI MODAL	3 ans	2 629,20	2 629,20	0,00	0,00	0,00	
2013 - POLITIQUE DES TRANSPORTS ET DE MOBILITE	5 ans	1 995 583,29	1 310 446,93	570 367,36	90 608,00	660 975,36	19 265,00
2015 - BHNS 1ère TRANCHE	6 ans	12 539 500,00			995 000,00	995 000,00	5 603 000,00
2015 - SERVICES MULTIMODAUX	6 ans	810 000,00			280 000,00	280 000,00	190 000,00
2014 - TRANSPORTS EN COMMUN	7 ans	16 211 550,00	84 607,20	0,00	3 402 550,00	3 402 550,00	3 022 000,00
2015 - MOBILITE HORS TRANSPORTS EN COMMUN	6 ans	922 000,00			232 000,00	232 000,00	225 000,00
Total		51 210 419,44	16 702 186,50	3 915 021,14	5 080 158,00	8 995 179,14	9 059 265,00
							16 453 788,80

RECETTES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP 2015			CP prévisionnels 2016	CP à inscrire les années suivantes
			CP consommés avant 2015	Report	Nouveaux crédits		
Hors AP*	(vide)	4 313 140,00	1 085 727,90	192 211,10	1 069 427,00	1 261 638,10	954 067,00
2009 - ACHAT D AUTOBUS HORS BHNS	6 ans	56 065,52	56 065,52	0,00	0,00		
2015 - MOBILITE	6 ans	54 000,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	45 000,00
Total		4 423 205,52	1 141 793,42	192 211,10	1 078 427,00	1 270 638,10	999 067,00
							1 011 707,00

Les autorisations de programme modifiées sont détaillées ci-dessous :

1.1 Autorisation de programme « 2014 - Transport en commun »

L'AP « 2014 – Transport en commun » porte à la fois sur les investissements courants de Vitalis mais également sur les investissements portés par Grand Poitiers au titre de sa compétence transport.

La décision modificative n° 1 prévoit une diminution de cette enveloppe de 200 450,00 €. Le montant de l'AP passe de 16 412 000,00 € à 16 211 550,00 €.

Les affectations et les crédits de paiement 2015 sont modifiés comme suit :

- affectation « 2014 - Achat d'autobus hors BHNS » :

Cette enveloppe permet de financer le remplacement des bus. Elle passe de 12 000 000,00 € à 11 981 000,00 € soit une diminution de 19 000,00 €. Les crédits de paiement 2015 sont diminués d'autant. Les crédits sont transférés sur une nouvelle affectation « Equipement du réseau urbain – Exploitant » pour financer l'acquisition de véhicules pour Vitalis afin de permettre la relève des conducteurs.

- affectation « 2015 - Equipement du réseau urbain – Exploitant » :

Cette enveloppe permet de financer l'acquisition de véhicules pour Vitalis. Cette enveloppe est nouvellement créée pour 19 000,00 €. Les crédits de paiement 2015 sont alimentés à cette hauteur. Les crédits proviennent d'un transfert de l'affectation « Achat d'autobus hors BHNS ».

- affectation « 2015 - Aménagement du réseau urbain – AOT » :

Cette enveloppe permet de financer l'aménagement et la mise en accessibilité des quais-bus, l'acquisition d'abris voyageurs ainsi que l'aménagement des Parcs-relais. Elle passe de 2 504 000,00 € à 2 303 550,00 € soit une diminution de 200 450,00 €. Les crédits de paiement 2015 sont diminués d'autant. Les crédits sont transférés en fonctionnement pour le versement à Vitalis de la subvention d'équipement.

Autorisation de programme, affectations et crédits de paiement 2015 présentés au vote :

AUTORISATION DE PROGRAMME	N° CHAPITRE D'OPÉRATION	AFFECTATION	DURÉE D'AFFECTATION	MONTANT AP AFFECTATION	CP CONSOMMÉS AVANT 2015	CP 2015			CP PRÉVISIONNELS EN 2016	CP À INScrire LES ANNÉES SUIVANTES
						REPORTS	CP VOTÉS EN 2015	TOTAL CP INSCRITS EN 2015		
2014 - TRANSPORTS EN COMMUN										
1410	2014 - Achat d'autobus hors BHNS		7 ans	11 981 000,00	84 607,20	0,00	3 402 550,00	3 402 550,00	3 022 000,00	9 702 392,80
1526	2015 - Equipement de réseau urbain - Exploitant		7 ans	19 000,00	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00	0,00	0,00
1531	2015 - Copropriétés dans lesquelles Grand Poitiers est propriétaire		7 ans	60 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	40 000,00
1532	2015 - Aménagement du réseau urbain - AOT		7 ans	2 303 550,00	0,00	0,00	326 550,00	326 550,00	477 000,00	1 500 000,00
1533	2015 - Entretien du patrimoine		7 ans	1 848 000,00	0,00	0,00	1 066 000,00	1 066 000,00	535 000,00	247 000,00

VARIATION DE L'AP PAR RAPPORT AU DERNIER VOTE : -200 450,00

Pour mémoire, situation de l'AP et de ses affectations au dernier vote :

Délibération n°2015-00094 du 27 mars 2015 :

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2015	CP 2015			CP prévisionnels en 2016	CP à inscrire les années suivantes
						Reports	CP votés en 2015	Total CP inscrits en 2015		
2014 - TRANSPORTS EN COMMUN										
1410	2014 - Achat d'autobus hors BHNS		7 ans	12 000 000,00	84 607,20	0,00	3 603 000,00	3 603 000,00	3 022 000,00	9 702 392,80
1531	2015 - Copropriétés dans lesquelles Grand Poitiers est propriétaire		7 ans	60 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	40 000,00
1532	2015 - Aménagement du réseau urbain - AOT		7 ans	2 504 000,00	0,00	0,00	527 000,00	527 000,00	477 000,00	1 500 000,00
1533	2015 - Entretien du patrimoine		7 ans	1 848 000,00	0,00	0,00	1 066 000,00	1 066 000,00	535 000,00	247 000,00

1.2. Autorisation de programme « 2015 – Mobilité hors transport en commun »

L'AP « 2015 – Mobilité hors transport en commun » couvre les besoins d'investissements liés au mode de déplacement autres que les transports en commun. Notamment le vélo (hors CAP sur le vélo) et l'autopartage ;

La décision modificative n° 1 prévoit une augmentation de cette enveloppe de 212 000,00 €. Le montant de l'AP passe de 710 000,00 € à 922 000,00 €.

Une enveloppe de recettes est également ouverte pour 54 000,00 €.

Les affectations et les crédits de paiement 2015 sont modifiés comme suit :

- affectation « 2015 - Aménagements de voirie » :

Cette opération finance le renouvellement des équipements de comptage du trafic et la réalisation de travaux de voiries liées à la compétence communautaire. Elle passe de 450 000,00 € à 550 000,00 € soit une augmentation de 100 000,00 €. Les crédits de paiement 2015 sont augmentés d'autant. Les crédits sont transférés de la section de fonctionnement pour l'aménagement de voirie et création de quai de bus liés à l'optimisation du réseau de transport en commun.

- affectation « 2015 - Etudes de circulation et de déplacements » :

Cette enveloppe est nouvellement créée. Elle a pour objet l'intégration de la nouvelle convention signée avec le Département pour l'étude multimodal. Elle est créée pour 112 000,00 en dépenses et 54 000,00 € en recettes. Les crédits de paiement 2015 sont inscrits pour 22 000,00 € en dépenses et 9 000,00€ en recettes.

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2015	CP prévisionnels en 2016	CP à inscrire les années suivantes
2015 - MOBILITE HORS TRANSPORTS EN COMMUN							
1537	2015 - Equipements et matériels		6 ans	260 000,00	35 000,00	60 000,00	165 000,00
1538	2015 - Aménagement de voiries		6 ans	550 000,00	175 000,00	75 000,00	300 000,00
1539	2015 - Etudes de circulation et de déplacements		6 ans	112 000,00	22 000,00	90 000,00	0,00

VARIATION DE L'AP PAR RAPPORT AU DERNIER VOTE : 212 000,00

RECETTES

Autorisation de programme	N° chapitre opération	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2015	CP prévisionnels en 2016	CP à inscrire les années suivantes
		2015 - MOBILITE HORS TRANSPORTS EN COMMUN		54 000,00	9 000,00	45 000,00	0,00
1539	2015 - Etudes de circulation et de déplacements		6 ans	54 000,00	9 000,00	45 000,00	0,00

VARIATION DE L'AP PAR RAPPORT AU DERNIER VOTE : 54 000,00

*Pour mémoire, situation de l'AP et de ses affectations au dernier vote :**Délibération n°2015-00094 du 27 mars 2015 :*

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2015	CP prévisionnels en 2016	CP à inscrire les années suivantes
		2015 - MOBILITE HORS TRANSPORTS EN COMMUN		710 000,00	110 000,00	135 000,00	465 000,00
1537	2015 - Equipements et matériels		6 ans	260 000,00	35 000,00	60 000,00	165 000,00
1538	2015 - Aménagement de voiries		6 ans	450 000,00	75 000,00	75 000,00	300 000,00

Il vous est proposé d'adopter :

- **les modifications des AP existantes,**
- **les modifications et créations d'affectations,**
- **les modifications de crédits de paiement 2015, sachant que ces derniers, par affectation, sont votées en chapitres opération.**